GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 28 avril 2011, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 17/10/2011 au 21/10/2011 :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
20/10/2011	80 100	6,1317	491 149,17
21/10/2011	76 000	6,1143	464 686,80
TOTAL	156 100		955 835,97

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.